

CONSULTATION

REPORTAGE PHOTOS

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS
ET
L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND SAINT EMILIONNAIS



Appel à projet

Maître d'ouvrage	Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais (OTGSE)
Co-financeur	Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais (CDC)
Objet	Réalisation d'un reportage photo complet pour la photothèque de la CDC et de l'OTGSE
Structure	3 lots : Présence humaine / Territoire & Patrimoine / Portraits d'acteurs
Durée d'exécution	12 mois - 4 sessions saisonnières (hiver 2026 à automne 2027)
Date limite de réponse	Lundi 7 septembre 2026
Contact	communication@saint-emilion-tourisme.com

SOMMAIRE

Partie 1

Objet, contexte et positionnement

- Art. 1.1 - Objet de la consultation
- Art. 1.2 - Contexte, missions et positionnement

Partie 2

Objectifs, thématiques et organisation des reportages

- Art. 2.1 - Objectifs recherchés et contenu de la mission
- Art. 2.2 - Structure en lots et tableau des scènes
- Art. 2.3 - Organisation des reportages

Partie 3

Droits et propriété intellectuelle

- Art. 3.1 - Cession des droits par le prestataire
- Art. 3.2 - Conditions d'exploitation des photos
- Art. 3.3 - Droit à l'image des figurants et des biens
- Art. 3.4 - Droit de promotion du prestataire
- Art. 3.5 - Confidentialité

Partie 4

Livraison, modalités contractuelles et exécution

- Art. 4.1 - Format, qualité et support de remise
- Art. 4.2 - Calendrier et jalons de livraison
- Art. 4.3 - Durée du contrat
- Art. 4.4 - Conditions financières
- Art. 4.5 - Exécution et règlement des litiges

Partie 5

Réponse à la consultation et critères d'attribution

- Art. 5.1 - Modalités de réponse
- Art. 5.2 - Critères d'attribution et classement des offres

La présente consultation est lancée par l'Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais (OTGSE), association régie par la loi du 1er juillet 1901, agissant en qualité de maître d'ouvrage et de payeur exclusif de la présente prestation. La Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais (CDC) intervient en qualité de co-financeur, au titre d'une subvention exceptionnelle allouée à l'OTGSE pour la réalisation de ce projet. La CDC n'est ni signataire ni partie prenante du contrat conclu à l'issue de la présente consultation. Cette consultation est menée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence adaptée, dans le respect des principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures

PARTIE 1 - Objet, contexte et positionnement

Article 1.1 - Objet de la consultation

1.1.1 Objet

La présente consultation a pour objet la désignation d'un prestataire pour la réalisation de reportages photos pour le compte de l'Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais (OTGSE), maître d'ouvrage, avec le soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais (CDC)

Cette commande permettra d'alimenter et de renouveler la photothèque de la CDC et de l'OTGSE afin d'enrichir visuellement l'ensemble de ses supports de communication. La mission est structurée en trois lots distincts correspondant à trois finalités différentes :

- Lot 1 - Présence humaine & expériences vécues : photos avec figurants en situation sur le territoire
- Lot 2 - Territoire & patrimoine : photos sans figurants (paysages, monuments, vignoble, Dordogne...)
- Lot 3 - Portraits d'acteurs du territoire : vignerons, restaurateurs, artisans, guides...

Les trois lots seront attribués à un prestataire unique.

La mission intègre également les besoins spécifiques du service commercial réceptif de l'OTGSE, notamment l'illustration de ses principales offres groupes (visite gourmande, Saint-Émilion Challenge, journée vigneronne) ainsi que de son offre séminaires.

Les photos devront être libres de droits pour une utilisation à des fins promotionnelles et non commerciales, pour une durée de 10 ans à compter de la signature du contrat.

1.1.2 Délai d'exécution

La mission s'étend sur 12 mois, avec quatre sessions saisonnières distinctes :

- Session Hiver : fin 2026 (démarrage dès la désignation du prestataire)
- Session Printemps : mars-mai 2027
- Session Été : juin-août 2027
- Session Automne : septembre-novembre 2027

La date de lancement de l'appel d'offres et les jalons précis de livraison par session seront formalisés dans le calendrier contractuel. Le dernier envoi de photos devra intervenir avant le 30 novembre 2027.

Article 1.2 - Contexte, missions et positionnement de l'Office de Tourisme

1.2.1 Le contexte

L'Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais (OTGSE) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il assure la promotion de 22 communes et de plus de 300 partenaires.

Le territoire du Grand Saint-Émilionnais intègre notamment la Juridiction de Saint-Émilion, premier vignoble au monde inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 1999 pour ses paysages culturels.

Le village de Saint-Émilion accueille chaque année un public international de près d'un million de visiteurs, dont environ 200 000 dans les locaux de l'OTGSE. L'offre touristique s'organise autour de cinq axes : Château (œnotourisme) - Commerce - Restaurant - Hébergement - Loisirs.

1.2.2 Les missions principales de l'Office de Tourisme

L'action de l'Office de Tourisme s'étend sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Saint-Émilionnais, conformément à l'article 10 de la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992.

L'Office de Tourisme est autorisé, dans le cadre de la loi du 13 juillet 1992, par arrêté préfectoral renouvelé en date du 13/12/1996 sous le numéro AU 033/96/0005, à organiser et vendre des voyages et séjours individuels et collectifs, ainsi que des services liés à l'accueil touristique.

Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes, la promotion et l'animation touristique, l'étude, le montage et la commercialisation de produits touristiques, ainsi que la coordination des interventions des partenaires du développement touristique local.

1.2.3 Le positionnement de la destination

Les reportages devront couvrir l'ensemble des cibles de clientèle identifiées par l'OTGSE :

- Familles : destination familiale avec une offre pour petits et grands, accessibilité internationale
- Tourisme d'affaires et congrès : séminaires, activités post-séminaires, offre diverse
- Tourisme de loisirs : activités variées toute l'année autour du vin, du patrimoine, de la culture, de la gastronomie
- Tourisme sportif : animations et excursions sportives
- Œnotourisme : excellence de la destination, nombreuses propriétés labellisées Vignobles & Découvertes
- Tourisme de patrimoine : patrimoine architectural et historique, vignoble UNESCO
- Écotourisme : développement d'activités éco-responsables, vélos, randonnées, mobilités douces

Les visuels produits devront couvrir ces différentes clientèles et refléter une représentation inclusive et diversifiée de la destination (âges, corpulences, origines, situations de handicap).

PARTIE 2 - Objectifs, thématiques et organisation des reportages

Article 2.1 - Objectifs recherchés et contenu de la mission

2.1.1 Les objectifs recherchés

Les objectifs de ce reportage sont de :

- Valoriser et renforcer l'image de la destination à travers ses atouts majeurs
- Accroître la notoriété de l'OTGSE tout en affirmant son identité et ses valeurs
- Permettre à toutes les cibles de clientèle de s'approprier la destination grâce à des reportages avec figurants en situation - en faisant ressortir l'authenticité et l'expérience vécue
- Donner l'image d'une destination dynamique, accueillante et relaxante, à vivre en toute saison
- Représenter fidèlement la diversité des visiteurs : âges, morphologies, origines, situations de handicap, nationalités
- Enrichir le fond iconographique du territoire sur les 22 communes, avec une couverture saisonnière complète

2.1.2 Contenu de la mission

Le prestataire devra réaliser des reportages photos structurés en trois lots, tels que définis à l'article 1.1. Pour chaque lot, un tableau de bord détaillé des scènes, sujets et volumes de photos est fourni ci-dessous (article 2.2).

Une fois le prestataire sélectionné, au minimum deux réunions préparatoires seront organisées dans les bureaux de l'OTGSE à Saint-Émilion, afin de reprendre les enjeux de chaque reportage et de remettre au prestataire une liste détaillée des sites, des mises en scène attendues, avec un descriptif d'ambiance et un calendrier saisonnier détaillé.

Pour chaque scénographie définie, le prestataire devra livrer les photos mentionnées dans les tableaux ci-après. Chaque prise de vue sera livrée en format paysage ET portrait et comptera pour une seule photo.

Article 2.2 - Structure en lots et tableaux des scènes

Lot 1 - Présence humaine & expériences vécues

Photos avec figurants en situation sur le territoire (vignes, patrimoine, activités, gastronomie, hébergements...). Une attention particulière sera portée à la présence humaine, au mouvement, au plaisir de découvrir et de partager. Une colonne « profil de client » est définie en amont pour orienter précisément chaque prise de vue.

Afin de valoriser les richesses de l'ensemble du territoire, les reportages des Lots 1 et 3 devront se dérouler dans des lieux et communes variés. Une même commune ne pourra pas accueillir plus d'une session de prise de vue par lot, sauf accord express de l'OTGSE.

Profil de visiteurs	Situations / scènes	Nb photos de	Période
Couple (30–45 ans)	Dégustation en cave, balade à vélo dans les vignes, repas en terrasse	10	Printemps / Été 2027
Couple (50 ans et +)	Slow tourisme : randonnée, pique-nique, coucher de soleil sur les vignes	10	Automne 2027
Famille avec jeunes enfants (3–8 ans)	Visite du village, activités ludiques, pique-nique, arrivée à l'hébergement	10	Été 2027
Famille avec adolescents	Visite guidée de l'office de tourisme, rencontre vigneron	10	Printemps / Été 2027
Groupe d'amis adultes (mixte)	Séance de dégustation, balade, repas en terrasse	10	Printemps 2027
Visiteur solo	Balade à pied, lecture dans les vignes, visite de l'OT	10	Printemps 2027
Seniors (65 ans et +, actifs)	Promenade, dégustation, mobilités douces	10	Automne 2027
Personnes en situation de handicap (fauteuil roulant, déficience visuelle)	Visite du patrimoine, accueil à l'OT, dégustation accessible	10	Printemps / Été 2027
Visiteurs avec chien	Balade dans les vignes, bords de Dordogne, terrasse	10	Été 2027

Besoins du service commercial réceptif (Lot 1 – complémentaire)

Le service commercial réceptif de l'OTGSE a identifié des besoins complémentaires en photos, destinés à illustrer ses principales offres groupes ainsi que son offre séminaires. Les scènes suivantes viennent enrichir le tableau de bord du Lot 1 ci-dessus :

Profil / offre réceptif	Situations / scènes	Nb photos de	Période
Groupe - Visite gourmande	Dégustation en groupe dans les ruelles du village, gros plans produits (canelé, macaron, crémant)	10	Eté
Groupe - Saint-Émilion Challenge	Jeu d'équipe, dynamisme, esprit de compétition, action	10	Automne
Groupe - Journée vigneronne	Déjeuner / pique-nique terroir en propriété viticole, mise en table par le traiteur, buffet, ambiance conviviale	10	Printemps
Groupe - Séminaire / tourisme d'affaires	Salle en configuration théâtre	10	Hiver

Volume total indicatif Lot 1 : environ 130 photos (paysage + portrait = 260 fichiers livrés).

La réalisation de ces prises de vue dépend des demandes et réservations effectives du service commercial réceptif (groupes, séminaires, journées vigneronnes, etc.), dont le calendrier ne peut être figé à l'avance. Le prestataire devra donc être en contact direct avec le service commercial réceptif de l'OTGSE, qui lui communiquera au fil de l'eau les jours et lieux de tournage disponibles en fonction des réservations confirmées.

Lot 2 - Territoire & patrimoine

Photos sans figurants : paysages saisonniers des 22 communes, monuments, vignoble selon les quatre saisons, bords de Dordogne, vues aériennes. Les prises de vue incluront des angles en matinée, en fin de journée et avec coucher de soleil.

Sujet	Détail / variantes	Nb photos	de	Saison(s)
12 monuments incontournables de Saint-Émilion	Prises de vue extérieure et intérieure, matinée et fin de journée (5 photos × 12 monuments)	60		Printemps 2027
Vignoble - paysages saisonniers	Rangs de vignes selon les 4 saisons, couchers de soleil, points de vue	16		4 sessions
Bords de Dordogne	Paysages, boucles de randonnée, pêcheur, mobilités douces	6		Printemps / Été
22 communes du territoire avec leurs monuments incontournables	1 à 2 photos représentatives par commune (hors Saint-Émilion - déjà couverte)	40		Toutes saisons
Moment festif dans les communes	Événement à confirmer selon dates : La quinzaine de la petite enfance : 7 et 8 novembre 2026 et 29 et 30 Mai 2027 La Fête de l'été : 2 juillet 2027 (à confirmer), Les Assises du Tourisme : décembre 2026, Marches sénior : tout au long de l'année sur différentes communes du territoire, Festival Destin'Actions : mi-octobre 2026 (dates à préciser) La Ludocréathèque : fin octobre 2026 (semaine 44, dates à préciser) Les prix littéraires : mai et juin 2027 (dates à préciser), Olympiades : fin juin 2027 (dates à préciser), L'aire de camping-cars et les Vignerons prennent l'aire : entre mai et septembre 2027	50		Toutes saisons
Vues aériennes (drone) - optionnel	Vue sur le village, le vignoble, la Dordogne - selon autorisations	10		Printemps / Été

Volume total indicatif Lot 2 : environ 182 photos (paysage + portrait = 364 fichiers livrés). Certaines photos pourront être réalisées de nuit selon les thématiques (événement festif, ambiances nocturnes).

Lot 3 - Portraits d'acteurs du territoire

Portraits de vignerons, restaurateurs, artisans, guides, mis en valeur dans leur environnement de travail. La diversité (ethnique, culturelle, corpulences, morphologies) devra être représentée dans l'ensemble des portraits.

Profil d'acteur	Situations / scènes	Nb photos	de	Période
Vigneron(ne)	Travail dans les vignes, récolte (vendanges), cave et barriques, dégustation	10		Automne 2027
Hébergeur	Préparation, accueil des clients	10		Printemps / Été
Restaurateur / chef	Préparation, service en terrasse, produits du terroir	10		Printemps / Été
Activités de loisirs	Activités du territoire à définir (petit train, segway...)	10		Automne
Artisan local/commerces	Macarons, savoir-faire artisanal	10		Été 2027
Guide touristique	Visite souterrains, patrimoine, groupe, visites nocturnes estivales	10		Printemps / Été
Équipe de l'Office de Tourisme	Accueil, desk, boutique, mise en situation avec touristes	10		Été 2027
Diversité représentée	Ethnique et culturelle, mixité des corpulences, morphologies - à intégrer dans l'ensemble des portraits	-		Toutes sessions

Volume total indicatif Lot 3 : environ 70 photos (paysage + portrait = 140 fichiers livrés).

Article 2.3 - Organisation des reportages

Réunions de préparation

Un minimum de deux réunions de cadrage seront organisées avec l'OTGSE avant le début des reportages. Si la complexité de la mission le justifie, des réunions subsidiaires pourront être mises en place. Un calendrier détaillé par session saisonnière devra être proposé par le prestataire.

Figuration

La présence de personnes sur les photos est un élément clé de l'image de la destination. Le prestataire est responsable du recrutement des figurants (bénévoles ou rémunérés, locaux ou professionnels) sur la base des profils définis dans les tableaux du Lot 1 et du Lot 3.

L'OTGSE validera la sélection des figurants présentée par le prestataire.

Le prestataire devra faire signer à chaque figurant une autorisation d'exploitation de leur image. Une copie de l'ensemble des autorisations sera transmise à l'OTGSE, qui en assure la conservation sur le long terme.

Stylisme, mise en scène et ambiance

Un conseil en termes d'esthétique et de mise en scène est attendu du prestataire. Ces éléments feront l'objet d'une discussion en amont lors des réunions de briefing. Le prestataire et l'OTGSE veilleront conjointement à ce que les figurants disposent de la tenue adéquate pour chaque reportage.

Exigences spécifiques pour les photos de groupes en situation de repas ou dégustation

Une attention particulière devra être portée à la qualité et à la représentativité des photos de groupes en situation de repas, pique-nique ou dégustation, destinées à l'illustration des offres commerciales du service réceptif. Le prestataire veillera notamment à privilégier la lumière naturelle, un cadrage suffisamment large pour donner du recul sur la mise en place et les produits, et une représentation fidèle de la prestation effectivement vendue (qualité du dressage, du buffet ou du pique-nique).

Choix des lieux de tournage

Pour les prises de vue dans des lieux privés (propriétés viticoles, hébergements, restaurants, etc.), l'OTGSE fournira au prestataire une liste de lieux recommandés sur le territoire. Le prestataire peut également proposer d'autres lieux, sous réserve de validation préalable par l'OTGSE. L'OTGSE dispose d'un droit de regard et d'approbation sur chaque lieu retenu avant le démarrage du shooting.

Le prestataire est responsable de la prise de contact avec les lieux sélectionnés pour organiser et bloquer les créneaux de prise de vue.

Si nécessaire, les repérages seront effectués par le prestataire et pourront être, le cas échéant, accompagnés par l'OTGSE.

Prises de vue intérieures et aériennes

Les reportages incluront des prises de vue intérieures (caves, hébergements, espaces de restauration, OT...) en fonction des thématiques identifiées dans les tableaux. Des prises de vue aériennes par drone sont prévues dans le Lot 2, sous réserve des autorisations réglementaires en vigueur.

Supports de destination prioritaires

Les photos produites ont vocation à alimenter : le site internet de l'OTGSE, les réseaux sociaux (formats paysage et portrait obligatoires), les brochures et supports print, les relations presse, ainsi que les usages des institutionnels partenaires (Conseil des Vins, Communauté de Communes) et des adhérents et partenaires de l'OT.

PARTIE 3 - Droits et propriété intellectuelle

Article 3.1 - Cession des droits par le prestataire

Le prestataire retenu cédera à la Communauté de Communes et à l'OTGSE, à titre exclusif, l'ensemble des droits d'exploitation afférents aux photographies produites dans le cadre de la présente consultation. Ces droits comprennent les droits de représenter et de reproduire les clichés, y compris dans le cadre d'œuvres composites ou collectives, en tout ou en partie.

La cession est consentie pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature du contrat, pour une exploitation à titre promotionnel et non commercial.

Le prestataire cède également à la CDC et à l'OTGSE le droit d'autoriser l'usage secondaire des photographies à toute personne ou organisme partenaire (Conseil des Vins, partenaires et adhérents de l'OT, institutionnels nationaux...).

Le prestataire communiquera à l'OTGSE les mentions obligatoires à faire apparaître pour l'utilisation de chaque photo. Le droit moral de l'auteur demeure attaché au prestataire.

Article 3.2 - Conditions d'exploitation des photos

Les photos pourront être utilisées par l'OTGSE, ses bureaux et tout tiers à sa convenance pour :

- Toutes éditions destinées à être distribuées gratuitement (brochures, affiches, flyers, cartes postales, cartes de vœux, etc.)
- Tout objet de promotion ou publicitaire en distribution gratuite (sacs, mugs, textiles, kakémonos, stylos, etc.)
- Sites internet et réseaux sociaux de l'OTGSE, avec ouverture du téléchargement via les plateformes sur lesquelles l'OTGSE déposera ses photos
- Toutes actions de communication nationale et internationale (campagnes d'affichage, publicité, presse, online, magazines)
- Toutes illustrations d'articles de presse à la demande de journalistes ou autres
- Tout support connu ou inconnu, actuel ou futur

Toute utilisation non prévue par la présente cession devra faire l'objet d'une nouvelle cession de droits, établie sur la base des barèmes en vigueur à la date de cette utilisation.

Article 3.3 - Droit à l'image des figurants et des biens photographiés

Droits liés aux figurants

Le prestataire devra fournir à l'OTGSE, pour chaque figurant photographié, une autorisation d'exploitation de leur image signée, pour une diffusion non commerciale sur tout support souhaité par l'OTGSE. Il devra être indiqué dans chaque autorisation que l'OTGSE pourra transmettre ces photos à tout organisme ou personne mentionné dans le présent contrat.

Une copie de l'intégralité des autorisations signées sera transmise à l'OTGSE qui en assure la conservation à long terme.

Droits liés aux biens photographiés

Selon les cas, le prestataire devra s'assurer des droits liés aux monuments, biens construits, œuvres, objets et animaux photographiés. Le prestataire devra négocier directement avec les titulaires de ces droits, ou en aide avec l'OTGSE, les autorisations nécessaires à l'utilisation des photographies sur tout support souhaité par l'OTGSE. Ces autorisations seront remises à l'OTGSE.

En cas de litige, la responsabilité du prestataire est totalement engagée. Aucune limite de durée n'entre en jeu pour l'OTGSE quant à la cession des droits par le prestataire, à l'utilisation des photos et aux droits à l'image.

Article 3.4 - Droit de promotion du prestataire

Le prestataire pourra utiliser les photos produites dans le cadre de la présente consultation pour promouvoir son propre travail (portfolio, site internet, réseaux professionnels), sous réserve d'un accord préalable de l'OTGSE pour chaque visuel concerné.

L'OTGSE disposera d'un délai de 15 jours ouvrés pour se prononcer sur chaque demande. En cas d'absence de réponse dans ce délai, l'accord sera réputé acquis. L'OTGSE pourra s'opposer à la publication de certains visuels présentant un caractère stratégique ou sensible (visuels liés à des campagnes non encore diffusées, portraits sous conditions particulières, etc.).

Article 3.5 - Confidentialité

Le prestataire s'engage à respecter la confidentialité des informations communiquées par l'OTGSE dans le cadre de l'exécution de la mission (stratégie de communication, données de partenaires, accès à des lieux privés, etc.). Cette obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée d'exécution du contrat et subsiste après son terme.

PARTIE 4 - Livraison, modalités contractuelles et exécution

Article 4.1 - Format, qualité et support de remise des photos

Format des photos

Chaque prise de vue devra être livrée en format paysage ET portrait. Les deux formats comptent pour une seule photo au sens du tableau de bord (article 2.2), mais donnent lieu à deux fichiers distincts livrés.

Qualité des photos

Chaque photo devra être livrée au format JPEG en basse et haute résolution. La haute résolution doit permettre des agrandissements de qualité irréprochable, pouvant aller jusqu'à une impression en offset sur de grands formats.

Support de remise

Les photos devront pouvoir être ouvertes quel que soit le logiciel utilisé, sous environnement Mac ou PC.

Chaque photo devra être nommée, numérotée, datée et géolocalisée, avec les mentions obligatoires à faire apparaître sur chacune d'elles. Ces informations seront rassemblées dans un document papier ainsi que dans un fichier numérique fourni par le prestataire.

Article 4.2 - Calendrier de livraison

Le prestataire retenu devra fournir un calendrier d'exécution prévisionnel couvrant les quatre sessions saisonnières. Les jalons indicatifs sont les suivants :

Session	Livraison
Session Hiver 2026	Livraison des photos de la 1ère session avant le 28 février 2027
Session Printemps 2027	Livraison des photos avant le 30 juin 2027
Session Été 2027	Livraison des photos avant le 30 septembre 2027
Session Automne 2027	Livraison définitive - dernier envoi avant le 30 novembre 2027

Ces jalons seront finalisés conjointement avec le prestataire lors de la première réunion de cadrage. En cas de contrainte saisonnière ou météorologique imprévisible, des ajustements pourront être convenus par accord écrit entre les parties.

Article 4.3 - Durée du contrat

La présente consultation donnera lieu à un contrat qui portera sur la réalisation des reportages photos, de la date de notification du prestataire jusqu'au 30 novembre 2027. La cession des droits court pour une durée de 10 ans à compter de la signature du contrat.

Article 4.4 - Conditions financières

Décomposition du devis

Le prestataire devra remettre un devis détaillé distinguant explicitement les postes suivants :

- Réalisation (prestations de prises de vue, par lot et par session)
- Droits d'auteur (cession telle que définie à l'article 3.1)
- Post-production et retouches
- Frais annexes (transport, repas, hébergement)
- Recrutement et gestion des figurants

Cette décomposition est indispensable à l'analyse des offres. Toute offre ne respectant pas ce cadre de réponse pourra être déclarée non conforme.

Conditions de règlement

Le règlement s'effectuera en deux temps :

- Un acompte à la notification du contrat (montant à définir selon l'offre retenue)
- Le solde à la livraison complète de la prestation, ou dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception des éléments de facturation conformes

En cas de non-respect des jalons de livraison définis à l'article 4.2, sans justification recevable ni accord écrit préalable de report entre les parties, une pénalité forfaitaire sera appliquée. Ces pénalités seront déduites du solde à régler au prestataire.

En cas de non-paiement, la résolution du contrat interviendra de plein droit, et l'usage des photos produites sera interdit jusqu'au règlement intégral de la créance.

Article 4.5 - Exécution et règlement des litiges

En cas de litige entre les parties, notamment consécutif à une difficulté d'application de la présente consultation, le prestataire et l'OTGSE s'engagent à mettre en œuvre toutes les diligences nécessaires pour rechercher à l'amiable une solution appropriée.

Tous litiges ne trouvant pas de solution amiable seront portés devant le tribunal administratif de Bordeaux.

PARTIE 5 - Réponse à la consultation et critères d'attribution

Article 5.1 - Modalités de réponse à la consultation

Les réponses devront parvenir à l'OTGSE avant la date limite indiquée sur la page de garde de la présente consultation, par voie postale ou par mail :

Voie	Coordonnées
Par voie postale	Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais Place des Créneaux 33330 Saint-Émilion (cachet de la poste faisant foi)
Par mail	Service Communication communication@saint-emilion-tourisme.com

Il est attendu un dossier complet comprenant :

Mémoire technique

- Expériences en photographie touristique et en reportage de destination : références, exemples de réalisations
- Capacité à travailler avec des figurants en situation, notamment en situation de handicap et de diversité représentée
- Compréhension de la mission et des trois lots - proposition d'approche par lot
- Équipe dédiée, disponibilité sur 12 mois et capacité à couvrir les quatre sessions saisonnières
- Proposition artistique : note d'intention, parti pris esthétique, exemples d'ambiances envisagées

Offre financière

- Devis détaillé selon la décomposition de postes définie à l'article 4.4

Assurances

Le prestataire devra joindre une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour l'exécution de la mission, notamment en matière de dommages aux tiers, d'utilisation de drone et de gestion des figurants.

Article 5.2 - Critères d'attribution et classement des offres

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'OTGSE se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation si les offres tarifaires reçues dépassaient le budget alloué.

Critères d'attribution	Sous-critères	Pondération
1. Valeur technique	Compréhension de la mission et des 3 lots ; qualité artistique - exemples de réalisations en photo touristique ; expérience avec figurants en situation (dont diversité, handicap) ; disponibilité sur 12 mois / 4 sessions saisonnières	60 %
2. Prix	Devis global et décomposition par postes (réalisation / droits d'auteur / post-production / frais annexes)	40 %
TOTAL		100 %

La valeur technique est appréciée au regard du mémoire technique joint : compréhension de la mission et des trois lots, qualité artistique et pertinence des références en photo touristique, expérience avec des figurants en situation (incluant diversité et accessibilité), disponibilité sur 12 mois.

Le prix est apprécié sur la base du devis global et de sa décomposition détaillée par poste.

Renseignements complémentaires

Pour toute information complémentaire, joindre :

Office de Tourisme du Grand Saint-Émilionnais	Service Communication
Adresse	Place des Créneaux - 33330 Saint-Émilion
Téléphone	05 57 55 28 28
Mail	communication@saint-emilion-tourisme.com
Date de publication	28 juillet 2026

Consultation publiée le : **28 juillet 2026**

LE PRESTATAIRE :

Lu et approuvé

Nom, date et signature :

L'OFFICE DE TOURISME :

Lu et approuvé

Directrice, date et signature :